ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Service de l'exécution des sanctions pénales
Et de la probation (SESPP)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

1ER BILAN DE PHASE ET SUITE DU PLAN D'EXECUTION DE LA SANCTION PENALE (PES)

EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION N°2 DE LA CLDJP DU 25 SEPTEMBRE 2008 RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITES D'APPLICATION DU PLAN D'EXECUTION DE LA SANCTION PENALE OU A TITRE ANTICIPE.

Élaboré en : Novembre 2022	**Canton chargé de l'exécution de la sanction pénale** : FR
Date d'élaboration du PES : 11.01.2022	

Nom : LECCA	**Prénom** : Denis
Date de naissance : 25.10.1966	**Origine** : Suisse
Alias : ///	**Langues parlées :** français
Dates de peine : article 59 CP	
Condamnation soumise à une commission spécialisée : - oui ☒ **- non** ☐ La commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité (CLCED).	
Sources d'information : L'entretien avec l'intéressé du 8 septembre 2022, le dossier, les intervenants de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), site Bellechasse et le réseau du 4 octobre 2022 en présence du RFSM, et de l'autorité d'exécution des peines (SESPP).	

1. RAPPEL ET BILAN DES OBJECTIFS ET CONDITIONS

1 . OBJECTIF / CONDITION : Traverser la détention dans les meilleures conditions, bon comportement, pas de sanctions disciplinaires

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Denis LECCA ne fait l'objet d'aucune sanction à l'EDFR. Il est respectueux envers les divers intervenants et envers les autres détenus. Son hygiène personnelle et celle de sa cellule se sont améliorées. L'intéressé peut encore toutefois progresser. Il reste très discret et ne côtoie pas beaucoup de monde.

2 . OBJECTIF / CONDITION : Régularité au travail, pour autant que cela soit compatible avec l'état de santé

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Denis LECCA travaille en secteur ouvert, au garage de l'EDFR. Il est investi et régulier. Une évolution positive a été notée ces derniers mois. L'intéressé est en effet capable de faire preuve d'initiative. Il s'intègre aussi bien avec les autres détenus et participe aux conversations.

Concernant le travail en mécanique, il est noté que Denis LECCA possède des bases dans le domaine. Toutefois, le concerné ne semble pas avoir les capacités nécessaires pour intégrer le même milieu à l'extérieur. Il ressent parfois de la fatigue et demande à bénéficier d'arrêts de travail le mercredi après-midi, afin de se reposer.

3 . OBJECTIF / CONDITION : Maintenir les relations avec ses proches tout en développant, dans la mesure du possible, un réseau de connaissances prosociales

Atteint ☐ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☒

Le père de Denis LECCA est décédé en début d'année 2022. L'intéressé garde contact avec son frère et sa mère par téléphone. Pour l'heure, sa famille ne vient pas en visite pour différentes raisons. Tout d'abord, car Denis LECCA ne le souhaite pas vraiment (environnement de la prison), ensuite, car sa mère est plutôt âgée et que les trajets constituent une difficulté. Il se dit satisfait de cette organisation pour l'instant.

Au surplus, Denis LECCA nous indique que ses affaires administratives sont gérées par son frère. Ce dernier est passablement investi et a été rencontré par les intervenants du programme thérapeutique. Il est prévu que ces rencontres aient lieu plus régulièrement, afin d'intégrer la famille dans la prise en charge.

Du point de vue social, Denis LECCA indique avoir toujours été assez isolé. Il se décrit comme solitaire. Il fait, toutefois, mention d'une amie, Sandra, qui se trouve à l'AI, avec qui il faisait des randonnées. Il n'aurait cependant plus de contact avec elle depuis son incarcération. Le frère maintiendrait toutefois un lien, en envoyant de temps à autre des nouvelles à cette dame. Denis LECCA envisagerait de reprendre contact avec elle à sa sortie de détention, afin de planifier des activités sportives. Cette relation serait uniquement amicale.

4 . OBJECTIF / CONDITION : Poursuite du suivi thérapeutique institutionnel et investissement dans les accompagnements proposés, notamment dans le programme thérapeutique de jour destiné aux personnes sous mesure pénale (PTJMP)

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Denis LECCA rencontre le psychiatre à raison d'une à deux fois par mois. Il est proactif dans les entretiens individuels, alors qu'il se montrait plus réservé au début du suivi. Il a été capable de mettre en place des stratégies pour se positionner durant les entrevues.

L'intéressé se montre également régulier en ce qui concerne le programme thérapeutique de jour. Il s'implique, mais rencontre plus de difficultés à être proactif. Les intervenants doivent souvent le guider, car il manque d'initiative concernant les tâches du quotidien.

Une évaluation neuropsychologique est en cours. Cette démarche génère passablement de stress chez l'intéressé, probablement, car il se rend compte de certaines de ses difficultés.

Dans le futur, il est prévu que les rendez-vous avec le psychiatre soient plus réguliers, à raison d'une fois par semaine.

5 . OBJECTIF / CONDITION : Utiliser l'espace de la thérapie pour travailler sur l'acceptation des diagnostics ainsi que sur les passages à l'acte

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Concernant l'acceptation du diagnostic, le travail effectué au sein du programme thérapeutique se concentre sur la conscientisation des difficultés et la reconnaissance des symptômes. Denis LECCA s'implique dans cette tâche. Il est, depuis peu, capable de nommer les réactions physiques qui peuvent être inadéquates et se questionne à ce sujet.

En ce qui concerne les délits, le concerné s'interroge sur son positionnement envers les femmes. Cette évolution n'en est qu'à ses débuts et sa reconnaissance peut varier. En effet, l'intéressé semble se positionner différemment lorsqu'il est seul face à un intervenant ou lorsqu'il se retrouve face à un groupe. Dans ce dernier cas, Denis LECCA se montre moins enclin à se remettre en question. A noter, qu'au sein du programme thérapeutique, son comportement envers les femmes est, de manière générale, adéquat. Son positionnement sur les autres infractions n'a pas réellement évolué pour le moment.

6 . OBJECTIF / CONDITION : Occuper une partie de ses journées par une activité structurée selon les indications des thérapeutes

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Denis LECCA participe au programme thérapeutique. Il s'intègre aux différentes activités, notamment à l'activité cuisine. Il est engagé et commence à faire les tâches avec plus d'autonomie.

De manière générale, les intervenants relèvent la même variabilité que pour le travail sur le diagnostic et les passages à l'acte. Les résultats vacillent entre de bonnes périodes, où les progrès sont visibles, et d'autres où l'intéressé reste passif. Il est également relevé qu'en ce moment, Denis LECCA vit des situations qui le mobilisent passablement (test neuropsychologique, éventuelle opération future). Il est remarqué que de telles situations ont souvent pour conséquence de suspendre les progrès de l'intéressé, comme s'il ne lui était pas possible de se concentrer sur plusieurs objectifs à la fois.

7 . OBJECTIF / CONDITION : Abstinence totale à l'alcool et aux stupéfiants

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

L'intéressé a fait l'objet d'une prise d'urine, en milieu d'année 2022, qui s'est révélée négative. Jusqu'ici, aucune consommation n'est suspectée.

8 . OBJECTIF / CONDITION : Elaborer un projet d'avenir concret et réaliste, en tenant compte de la mesure thérapeutique institutionnelle

Atteint ☐ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☒

L'intéressé a pour projet de retourner vivre dans la maison familiale qui appartient à son frère. Concernant sa réinsertion professionnelle, il indique qu'avant sa détention, il était bénéficiaire de l'AI. Les prestations seraient vraisemblablement réactivées à sa sortie de prison. Au surplus, il ne serait pas opposé à mettre en place une activité occupationnelle (atelier protégé, etc.).

Il ne mentionne aucun autre projet plus concret pour l'instant.

9 . OBJECTIF / CONDITION : Engagement écrit à ne pas prendre contact avec ses victimes de quelque manière que ce soit

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Document signé le 11. 11. 2022.

10 . OBJECTIF / CONDITION : Engagement écrit à ne pas détenir des armes

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Document signé le 11. 11. 2022.

11 . OBJECTIF / CONDITION : Engagement écrit à ne pas conduire de véhicule à moteur

Atteint ☒ **Non atteint** ☐ **Partiellement atteint** ☐

Document signé le 11. 11. 2022.

2. BILAN DE PHASE

BILAN GLOBAL

Evolution de la personne détenue :
Denis LECCA est entré à l'EDFR le 6 avril 2021. Il a fait l'objet d'un PES, validé le 11 janvier 2022, et d'une évaluation criminologique datée du 19 octobre 2021.
Depuis, l'intéressé montre une évolution positive. Du point de vue thérapeutique, les intervenants décrivent une personne moins angoissée qu'au début de sa détention. Il s'engage dans les différentes prises en charge et montre une amélioration en ce qui concerne son autonomie. Il semble toutefois évoluer progressivement.
Du point de vue des infractions, la reconnaissance des faits reste partielle et une déresponsabilisation reste présente. De ce fait, il montre des capacités empathiques peu développées. De plus, plusieurs distorsions, en lien avec les aspects qui ont trait à la sexualité, sont perceptibles. Il semble projeter sur les autres, notamment les femmes, certains ressentis (désir de développer une relation intime stable, etc.).
En détention, il réussit à maintenir les liens avec sa famille par le biais du téléphone. Son frère est très engagé dans le soutien administratif et a également accepté de se rendre au programme thérapeutique, afin de rencontrer les soignants. Il bénéficie d'un appui important de sa part.
Au-delà de ses relations familiales, Denis LECCA reste très solitaire. En détention, un effort est tout de même visible en ce qui concerne son intégration. Il semble s'ouvrir de plus en plus et développe la plupart du temps des relations correctes avec les autres codétenus.
Finalement, au travail, il est apprécié par ses responsables. Il se montre engagé et ses capacités d'initiatives évoluent favorablement.

Perspective de la progression : Au vu des éléments ci-dessus, nous estimons qu'une progression sous forme de conduites pourrait permettre à Denis LECCA d'évoluer et de travailler plusieurs aspects thérapeutiques, dont certains éducatifs. Cela permettra également à l'intéressé de démontrer des capacités d'adaptation et de développer de nouvelles compétences.

Préavis pour un passage à une phase ultérieure :
Favorable ☒ **Défavorable** ☐

Remarque : Selon le réseau du 4 octobre 2022 en présence de l'autorité d'exécution (SESPP), du RFSM et des intervenants de l'EDFR, une évolution positive est relevée et Denis LECCA est encouragé à poursuivre ses efforts en thérapie. Le SESPP informe que le dossier de l'intéressé sera soumis au préavis de la CLCED pour l'examen de la libération conditionnelle et l'octroi d'éventuelles conduites.

3. PROGRESSION DE L'EXECUTION DE LA SANCTION

PHASES DE L'EXECUTION

Remarque générale : Au vu de ce qui précède, la progression suivante est envisagée :

- Régime de conduites.

La présente planification peut être modifiée en tout temps par l'autorité d'exécution en fonction de l'évolution et du comportement de l'intéressé ou pour tout autre motif pertinent.

Au vu des infractions commises, toute progression dans l'exécution de la sanction fera l'objet d'un avis de la CLCED.

OBJECTIFS A ATTEINDRE DURANT LA DETENTION ET MOYENS A METTRE EN ŒUVRE DANS UNE PERSPECTIVE DE GESTION DU RISQUE EN VUE DE LA LIBERATION

1	Traverser la détention dans les meilleures conditions ;
2	Maintenir les relations avec ses proches tout en développant, dans la mesure du possible, un réseau de connaissances prosociales ;
3	Occuper une partie de ses journées par une activité structurée selon les indications des thérapeutes ;
4	Elaborer un projet d'avenir concret et réaliste, en tenant compte de la mesure thérapeutique institutionnelle ;
5	Utiliser l'espace de la thérapie pour travailler sur l'acceptation des diagnostics, ainsi que sur les passages à l'acte.

CONDITIONS GENERALES A RESPECTER POUR LA PROGRESSION

1	Bon comportement, pas de sanctions disciplinaires ;
2	Régularité au travail, pour autant que cela soit compatible avec l'état de santé ;
3	Abstinence totale à l'alcool et aux stupéfiants ;
4	Poursuite du suivi thérapeutique institutionnel et investissement dans les accompagnements proposés, notamment dans le programme thérapeutique de jour destiné aux personnes sous mesure pénale ;
5	Maintien et compliance à la médication, tant et aussi longtemps que les thérapeutes l'estiment nécessaire ;
6	Engagement écrit à ne pas prendre contact avec ses victimes de quelque manière que ce soit ;
7	Engagement écrit à ne pas détenir d'armes ;
8	Engagement écrit à ne pas conduire de véhicule à moteur.

PHASE 1 : Conduites socio-thérapeutiques (dès validation du bilan PES)

Objectifs et moyens spécifiques (*à la phase*) :

- Obtenir des sorties régulières, mais contrôlées, afin de tester des objectifs thérapeutiques, notamment éducatifs.
- Evoluer et se confronter à un milieu plus ouvert.
- Développer l'autonomie.
- Rencontrer le tiers garant qui accueillera et prendra en charge l'intéressé lors d'éventuelles futures ouvertures de régime (congés), afin de s'assurer qu'il est soutenant et qu'il comprend ses obligations, ainsi que les règles de conduite prononcées.

Conditions spécifiques (*à la phase*) :

- Respect des conditions générales ;
- Présenter un programme de conduite complet élaboré en collaboration avec le Service social de l'établissement, ainsi que les thérapeutes ;
- Préavis du thérapeute ;
- Préavis de l'établissement de détention ;
- Abstinence totale à l'alcool et aux produits stupéfiants ;

Remarque : Application du règlement du 31 octobre 2013 de la CLDJP concernant l'octroi d'autorisation de sortie aux personnes condamnées adultes et jeunes adultes.
Accompagnement par deux personnes au minimum ou par une personne de sexe masculin (secteur ouvert avec infraction selon art. 64 al. 1 CP).
Cette phase a été validée par la CLCED lors de sa séance du 1er décembre 2022.

Le rédacteur du PES

Lieu & date : Sugiez, le 17.01.2023 Signature : _____

La direction de l'EDFR

Lieu & date : Sugiez, le 18.01.2023 Signature : _____

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Directeur - adjoint
R. Crottaz

Le service placeur :

Lieu & date : Granges-Paccot, le 24.01.2023 Signature : _____

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA
Route d'Englisberg 8, 1763 Granges-Paccot
T +41 26 305 14 30, F +41 26 305 14 28

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG